



Les activités interdites à l'école

Activités physiques et sportives faisant appel aux techniques:

- De l'alpinisme
- De la spéléologie (classes III et IV)
- Du tir aux armes à feu
- Des sports aériens
- Du canyoning
- Du rafting et de la nage en eau vive
- De l'haltérophilie et de la musculation avec charges
- De la baignade en milieu naturel non aménagé
- De la randonnée en haute-montagne ou aux abords de glaciers
- De la pratique de l'escalade sur des voies de plusieurs longueurs et des activités de via ferrata
- Des sports mécaniques (hors activités liées à l'éducation à la sécurité routière).